

LE BEAU LIEU

Bulletin no. 28 - mai 1979

Avez-vous votre permis de rénovation?

Vous pensez peut-être faire certains travaux de rénovation au cours de la belle saison qui s'annonce... mais possédez-vous votre permis de rénovation? Au cas où vous l'auriez oublié, nous vous rappelons qu'il vous faut demander un permis avant de commencer n'importe quel travail de rénovation touchant l'apparence extérieure de votre maison.

Ce permis vous sera octroyé dans un délai de deux à quatre semaines selon la complexité des travaux. Pour éviter un retard inutile, on vous conseille de déposer votre demande de permis avant le deuxième mardi du mois, au secrétaire de la municipalité. Le comité local d'aménagement pourra ainsi étudier immédiatement votre demande lors de sa réunion régulière.

Nous ouvrons la parenthèse pour vous rappeler que les contracteurs engagés par l'Hydro-Québec ou la compagnie Bell Canada n'ont pas le droit de couper les branches des arbres de votre terrain, à moins que vous ne leur en ayez donné l'autorisation. De plus, les employés de l'Hydro et du Bell doivent vous aviser lorsqu'ils doivent passer sur votre terrain et couper les branches de "vos" arbres.

La Bibliothèque lance un appel aux bénévoles

Comme vous le savez sans doute, notre municipalité aura bientôt une bibliothèque des plus intéressantes. Dès le départ nous profiterons d'un inventaire de 1000 volumes, dont la moitié sera destinée aux enfants. Jeunes ou vieux en trouveront sûrement un à leur goût, dans le "stock".

Notre bibliothèque sera ouverte au public le mardi soir de 19h. à 22 h. et le samedi de 13h. à 16h.

Actuellement, le comité de la bibliothèque est à la recherche de bénévoles pour partager quelques heures de garde qui reviendraient deux fois à toutes les cinq semaines.

Les personnes intéressées peuvent communiquer avec Violette Goulet au téléphone no. 828-9215 ou Michelle Emond au tél. no. 828-9534.

Rappel pour les "monstres"

C'est vendredi le 8 juin que les éboueurs vous débarrasseront de vos "monstres". Ne l'oubliez pas, car la prochaine cueillette de "monstres" ira à l'an prochain.

Mais de grâce, épargnez-nous la vue de vos matelas rongés, de vos fauteuils boiteux ou de vos réfrigérateurs hors d'usage avant le 7 juin. Les chiffonniers d'Emmaüs ne s'arrêtent pas à Ste-Pétronille...

Le nom des rues ne changerait pas

Le sondage sur le changement du nom des rues que nous avons lancé dans notre dernier numéro n'a récolté que 5 réponses en tout et partout. Quand on connaît ce proverbe qui veut que "qui ne dit mot, consent" on se demande si la population n'est pas indifférente à la "chose publique" à certains moments... Pour le moment, le conseil a interprété ce silence comme un désir de conserver le statu quo... i.e. les noms de rues que l'on connaît....

La circulation est maintenant règlementée dans Beaulieu

Lors de sa dernière séance régulière, le Conseil municipal a adopté un substantiel règlement de circulation dont nous nous permettons de signaler quelques points:

- Un véhicule qui nuirait à l'enlèvement de la neige dans une rue municipalisée, pourra être remorqué aux frais du propriétaire (chap. II, art. 6);
- Le piéton doit marcher à gauche du chemin public de façon à croiser la circulation automobile, quand il n'y a pas de trottoir - (art. 21, h chap. V);
- Il sera interdit de conduire à une vitesse supérieure à 30Km/h dans les zones résidentielles (art. 31, chap. VII);
- Il est interdit de déposer ou de permettre que soit déposé sur un trottoir, une rue, un passage ou une place publique, de la neige, de la glace ou de la terre, du gravier ou du sable et tout autre matière quelconque, à moins d'avoir obtenu une autorisation.

CAMP-ARTS ETE ORLEANS

En collaboration avec le comité des loisirs de Ste-Pétronille, le Camp-Arts Eté ouvre deux nouvelles sessions pour l'été 1979.

1ère session, du 2 juillet au 20 juillet
2ième session, du 30 juillet au 17 août

Tous les enfants de l'Ile d'Orléans y sont invités. L'âge d'admission est de 6 à 12 ans. Des ateliers de danse, de musique, d'arts plastiques et de théâtre se succéderont chaque jour de la semaine. Ces activités seront entrecoupées de périodes de détente par des jeux extérieurs, des baignades et des excursions.

La journée débutera à 9 heures le matin pour se terminer à 4 heures l'après-midi. Le repas du midi se prendra en groupe. Chacun apportera son repas.

L'inscription pour une des deux sessions ou les deux se fera à la

Mairie de Beaulieu
2, route de l'Eglise
Ste-Pétronille

Dimanche le 27 mai, de 9h30 à 14h30

Le coût d'une session est fixé à:

\$20 par semaine pour un enfant
\$35 par semaine pour deux enfants de la même famille
\$50 par semaine pour trois enfants de la même famille

Lors de l'inscription, nous demandons le paiement de la 1ère semaine de camp.

N.B.: Si vous ne pouvez vous rendre à cette inscription, veuillez remplir le coupon ci-dessous et nous le faire parvenir en y joignant un chèque fait à l'ordre du Camp-Arts Eté de l'Ile d'Orléans à l'adresse suivante:

Andrée M. Turgeon
216, Chemin du Bout de l'Ile
Ste-Pétronille, Ile d'Orléans
GOA 4C0

Nom de l'enfant ou des enfants.....

Age.....

Nom des parents.....

Adresse.....

Téléphone.....

Session: du 2 juillet au 20 juillet

et/ou

du 30 juillet au 17 août

Montant du chèque \$.....

Adresse de retour:

Andrée M. Turgeon
216, Chemin du Bout de l'Ile
Ste-Pétronille, Ile d'Orléans
GOA 4C0